

Privilégier l'intérêt collectif, Pour l'accès aux Activités Socio Culturelles et à la Restauration

Aujourd'hui des **actions** engagées par les secrétaires des CSEE DGI et HUB visant prioritairement à défendre des intérêts locaux, pourraient avoir un impact considérable sur l'équilibre actuel trouvé et acté dans différents accords toujours en vigueur entre d'une part les CSEE et, d'autre part entre les CSEE et le CSEC.

✚ **Action juridique, assignation en cours entre le CSEE DGI et le CSEC liée au protocole ASC,**
Début 2019, à la fin de son mandat au bureau du CE DGI (CSEE), le secrétaire de l'époque, assigne le CCE (CSEC) en justice. Une somme proche de 1 100 000 € fait l'objet du désaccord.
Dans cette affaire l'ensemble des CSEE estiment avoir leur mot à dire puisqu'ils sont aujourd'hui tous liés par un protocole. Devrons nous aller jusqu'à la décision d'un juge quitte à casser ce socle commun qu'est le CSEC ?

✚ **Action de donner le pouvoir de dénonciation des accords Restauration & Activité socio culturelles, à un ou plusieurs CSEE.**
Le 17 juin 2019, lors du Comité Social Économique d'Établissement du HUB, le Secrétaire a sollicité le vote des élus pour dénoncer deux accords :
✓ L'accord de Restauration entre tous les CSEE AF y compris les PN, permettant l'accès à tous les restaurants de l'entreprise.
✓ L'accord des CSEE AF hors PN, sur les Activités Sociales et Culturelles régulant la contribution financière des CSEE d'Établissement (Cargo, Hub, Siège, Point à Point, DGI et Informatique) vers le CSEE Central (colonies, vacances familiales, patrimoine),

Nulle polémique de la part de la CFE-CGC sur ces dénonciations d'accords, mais une nécessité :

- ✓ De préciser les motivations,
- ✓ D'un Engagement formel de ce bureau à maintenir cet équilibre qui préserve le bien de tous les salariés d'Air France.

Les risques potentiels :

- ✓ S'éloigner de plus en plus d'une structure centrale unifiant encore une grande partie des salariés, avec des valeurs proches d'un CSEE unique.
- ✓ Que les CSEE les plus riches se désengagent du CSEC en abandonnant cette main tendue aux CSEE les plus pauvres et, en adoptant des pratiques équivalentes à celles des pilotes. (Dénoncées à l'époque par l'ensemble des Organisations Syndicales des Personnels aux sols).

La position de la CFE-CGC :

Nous **privilégierons toujours l'intérêt collectif** de tous les salariés Air France et la préservation du bien commun au travers du Comité Social Economique Central. Chaque salarié, quelle que soit son affectation, doit avoir les mêmes droits d'accès aux activités sociales et culturelles que sont les vacances jeunes et vacances familles.

La situation d'exception que représente EA (Exploitation Aérienne), n'est en aucun cas un modèle.

Concernant la restauration, les équilibres existants à ce jour entre tous les CSEE (EA compris), au travers de l'accord dit de « péréquation », doivent être préservés. **Permettre à tous les salariés pour un coût équivalent, un libre accès aux différents restaurants de l'entreprise, est un gage de cohésion.** NON au clientélisme, NON au repli sur soi. Madame, Messieurs les secrétaires de CSEE, ne montrez pas à nos Dirigeants, le mauvais exemple d'un démantèlement de notre mutualisation.

*N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant
mais aussi en nous retrouvant sur :*



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>